



CIRCULAIRE 055-25

Le 12 mai 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

Lundin Gold Inc. (LUG) Dividende Spécial en espèces

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Lundin Gold Inc. (TSX: LUG) (Nasdaq Stockholm: LUG) (OTCQX: LUGDF) a annoncé le 8 mai 2025 son intention de verser un dividende spécial en espèces de 0,41\$ US par action ordinaire à ses actionnaires.

Les actionnaires de Lundin Gold Inc. inscrits à la date de clôture des registres le 22 mai, recevront 0,41\$ US par action détenue. La date ex-dividende est le 22 mai 2025. Ce dividende sera versé le 9 juin 2025

Détails du rajustement du dividende spéciale en espèces:

- **Date d'entrée en vigueur:** 22 mai 2025
- **Date d'enregistrement:** 22 mai 2025
- **Date de paiement:** 9 juin 2025

CDCC - Détails du rajustement - Option (LUG)

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Lundin Gold Inc. (LUG) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 22 mai 2025
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** LUG deviendra LUG1
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT LUG1:** 100 actions de Lundin Gold Inc. et 41,00\$ US

- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 200 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (LUG):

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le dividende en espèce et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options LUG seront transférées à la classe d'options LUG1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
LUG	LUG1

Subséquentement, Lundin Gold Inc. (la « société ») a annoncé que son conseil d'administration a modifié sa politique de dividendes et déclaré un nouveau dividende trimestriel variable de 0,15 \$ US par action. Ce dividende variable sera payable le 25 juin 2025 aux détenteurs d'actions inscrits au registre de la société à la fermeture du marché le 10 juin 2025.

La déclaration du dividende variable est conforme à la politique en matière de dividendes de Lundin Gold Inc.

Conformément à la règle A-902 de la CDCC :

« En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces (quelle que soit leur taille) déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que la Société considère avoir été déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou distributions trimestrielles ou sur une autre base régulière, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 3).»

Le comité responsable du rajustement a déterminé que le dividende variable annoncé par Lundin Gold Inc. le 8 mai 2025 sera considéré comme un « dividende ordinaire ». Aucun rajustement ne sera réalisé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés